

**ÉCHOS DES DEUX RIVES**

**LOURDES-DE-BLANC-SABLON**

**Agrandissement de l'aérogare**

C'est à l'automne que se termineront les travaux d'agrandissement de 880 000 \$ à l'aérogare de l'aéroport de Lourdes-de-Blanc-Sablon. Les espaces des compagnies aériennes et de la restauration seront également réaménagés. L'aéroport de Lourdes-de-Blanc-Sablon est desservi par des vols réguliers de quatre sociétés aériennes. En 1991, 16 400 passagers y ont transité et 6984 mouvements d'aéronefs ont été enregistrés.

**CÔTE-NORD**

**Baisse du chômage**

Le taux de chômage a légèrement diminué sur la Côte-Nord en juillet, passant de 17,3 % à 16,4 %. C'est la première fois depuis le mois de mars que le taux est sous le cap des 17 %. L'amélioration sensible de la situation de l'emploi sur la Côte-Nord s'explique par la présence d'un plus grand nombre de travailleurs saisonniers.

**LONGUE-POINTE-DE-MINGAN**

**Aide fédérale**

Les expéditions Mer-Cure de Longue-Pointe-de-Mingan obtiennent une aide financière de 33 260 \$ du Bureau fédéral de développement régional pour la réalisation d'un nouveau service d'excursions en mer. Avec deux bateaux de type Zodiac, les touristes seront amenés dans les îles de l'archipel de Mingan où ils pourront se restaurer après une randonnée pédestre. Le montant total du projet est de 66 500 \$.

**RIVIÈRE-OUELLE**

**Camp Canawish**

Le vingtième anniversaire de fondation du Camp Canawish de Rivière-Ouelle sera souligné, le samedi 14 août, par la visite du lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable Martial Asselin. Ce camp, qui reçoit des personnes handicapées intellectuelles parmi les plus démunies de la société, a accueilli, cet été, près de 300 déficients. Le camp offre, entre autres, des services de répit-dépannage pour les parents d'enfants multi handicapés.

**AMQUI**

**La forêt privée**

Le congrès annuel des sociétés d'aménagement forestier du Québec se terminait hier à Amqui par la plantation symbolique du milliardième arbre à être mis en terre en forêt privée et le dévoilement d'une plaque commémorative, témoignage de l'engagement du ministère des Forêts et des organismes en gestion en commun à mettre en valeur la forêt privée du Québec.

**SEPT-ÎLES**

**Moins d'emplois d'été**

L'été 1993 a été difficile au chapitre des emplois d'été pour les étudiants de Sept-Îles. Les statistiques finales du Centre d'emploi du Canada pour étudiants de Sept-Îles indiquent 290 placements, soit 32 de moins qu'en 1992. Les agents de placement expliquent cette diminution par la conjoncture économique difficile.

**HAVRE-SAINT-PIERRE**

**Subvention au développement**

Un homme d'affaire de Havre-Saint-Pierre, M. Carol Jomphe, obtient 17 500 \$ du Bureau fédéral de développement régional pour l'implantation d'une auberge à Havre-Saint-Pierre. L'établissement sera aménagé dans un bâtiment déjà existant et comprendra sept chambres ainsi qu'une salle à manger. L'auberge pourra accueillir 14 personnes et sera ouverte toute l'année. Le projet complet est évalué à 35 000 \$.

**EST DU QUÉBEC**

**Baisse de la consommation**

Pour la première fois depuis sa création, la région Matapédia d'Hydro-Québec, qui couvre l'Est du Québec depuis La Pocatière, a enregistré une baisse importante dans la consommation d'énergie électrique. La région a consommé l'an dernier 5 152 038 mégawatt/heure en baisse de 2,9 % par rapport à 1991. La part de la vente de la région Matapédia représentait 3,9 % des ventes totales d'Hydro-Québec alors qu'elle était de 4,5 % l'année précédente. Les principales diminutions se sont fait sentir dans les catégories industrielle (9,7 %), institutionnelle (2,9 %) et générale (2,6 %). Cette dernière catégorie comprend, entre autres, les centres commerciaux, les magasins et les édifices à bureaux.

**Nouvelle salle de concerts au Domaine Forget de Charlevoix  
5,3 millions \$ d'Ottawa et Québec**

**SAINT-IRÉNÉE** — Le Domaine Forget de Saint-Irénée sera doté d'une nouvelle salle de concerts de 600 places répondant aux normes de confort d'aujourd'hui. Les travaux devraient débuter en 1994 de telle sorte que le nouvel équipement sera inauguré au début de la saison de concerts de 1995.

par DENIS GAUTHIER  
collaboration spéciale

C'est ce qu'annonceront, ce soir à Saint-Irénée, le ministre de la Culture, Mme Lisa Frulla, et le ministre canadien des Finances, M. Gilles Loiselle. Ottawa investit 4 millions \$ tandis que Québec y va d'une contribution de 1,3 million \$. Les autorités du Domaine Forget devront

trouver 1 million \$ en guise de participation du milieu.

Il y a plusieurs années que ce projet est sur la table. Le Domaine Forget, une académie musicale estivale mise sur pied en 1977 par l'ex-chef de l'Orchestre symphonique de Québec, François Bernier, a affreusement besoin d'une nouvelle salle de spectacle pour assurer la pérennité du festival de musi-

que classique qu'il présente à toutes les saisons.

Depuis plusieurs années, le Domaine fait salle comble à la majorité des 25 concerts que meublent la saison. La salle actuelle est complètement désuète. Les concerts sont présentés dans une vaste salle aménagée au-dessus de ce qui était la piscine intérieure, du temps où les lieux appartenaient au financier Sir Rodolphe Forget. La sonorité de la salle laisse donc grandement à désirer.

La salle n'offre que 300 places. Elle a un seul niveau et la ventilation est déficiente.

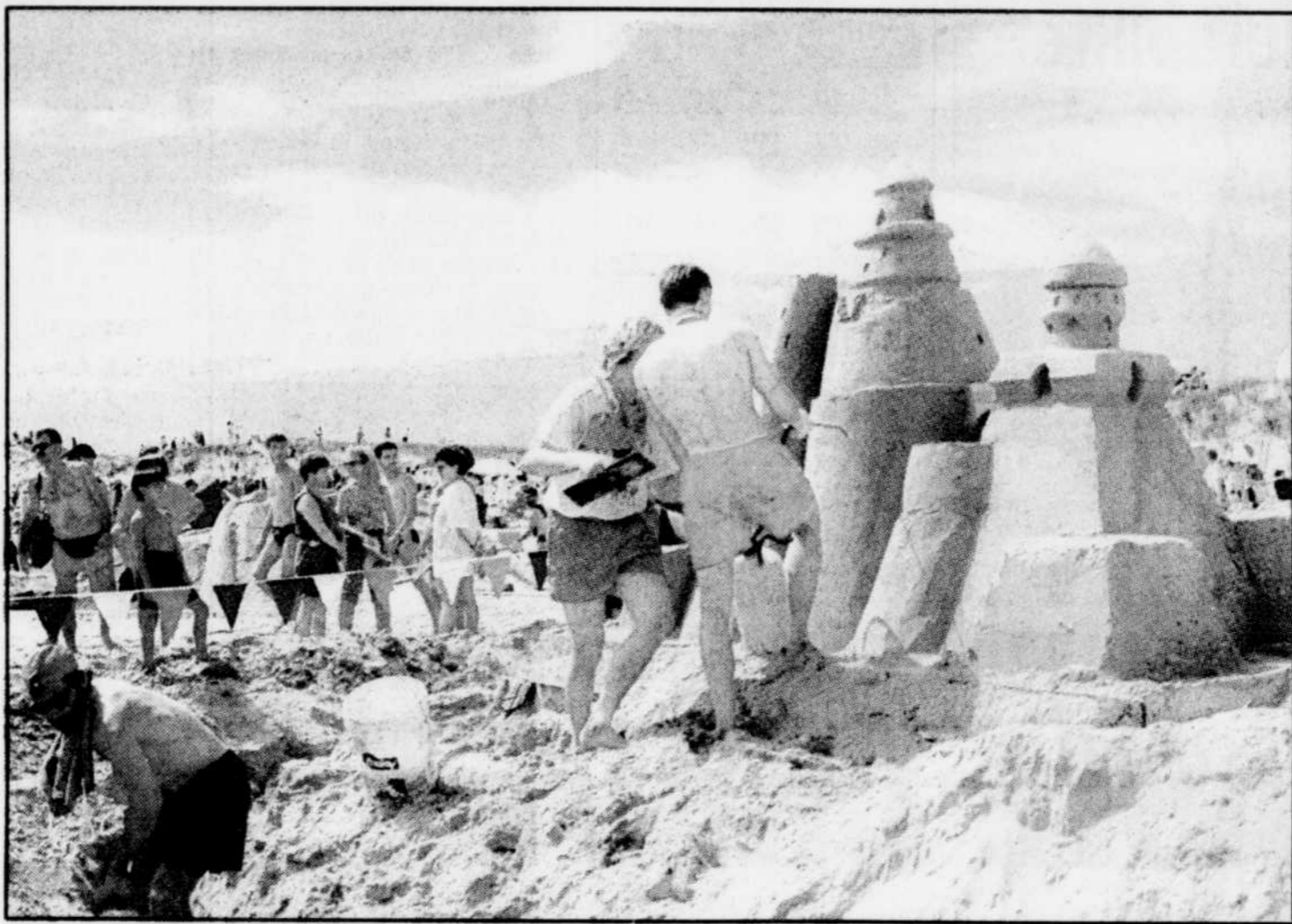
Le projet prévoit qu'on investira 2,3 millions \$ pour le nouvel équipement. Le reste des investissements sera consacré à la rénovation du patrimoine bâti du Domaine Forget. L'académie musicale, parmi les plus réputées au pays, a fait son nid dans les anciens bâtiments de l'immense propriété des Forget. Ce domaine servait de résidence secondaire au courtier Rodolphe Forget, un des premiers propriétaires de la Donohue. La sénateur Thérèse Casgrain venait y passer les étés de son enfance. Les locaux, qui datent du début du siècle, n'ont fait l'objet d'aucune rénovation majeure depuis leur

construction.

Le Domaine Forget sera le dernier des équipements culturels de Charlevoix à faire l'objet d'un plan de modernisation. Déjà, la papeterie Saint-Gilles, à Saint-Joseph-de-la-Rive, le Musée de Charlevoix, à Pointe-au-Pic, et le Centre d'exposition, à Baie-Saint-Paul, ont bénéficié des largesses des gouvernements supérieurs.

La culture est un jalon important du produit touristique de Charlevoix. La grande majorité de la clientèle des concerts du Domaine Forget est constituée d'estivants et de mélomanes de la région de Québec.

**Concours de châteaux de sable aux Îles**



collaboration spéciale, Achille Hubert

Le septième concours national des châteaux de sable, tenu aux îles-de-la-Madeleine, samedi, a remporté un vif succès. Les organisateurs parlent de 15 000 personnes qui ont envahi les trois kilomètres de plage pour voir les 75 équipes de bâtisseurs de châteaux à l'oeuvre. Au moins 500 personnes ont fait partie de ces équipes. Grâce à une température idéale, les visiteurs à bord d'une soixantaine de bateaux en bordure de la côte et les touristes installés dans quelque 400 maisons mobiles ont pu suivre les activités. Les promoteurs de cet événement, Albert Cummings, Nicole Grégoire et Claude Bourque, étaient très heureux des résultats de cette journée.

**Léo Lessard comparaitra en cour criminelle le 17 août  
Rimouski suspend son chef de police**

**RIMOUSKI** — La ville de Rimouski a suspendu, hier soir, son directeur de la Sûreté municipale, M. Léo Lessard, jusqu'à ce que la cour du Québec, chambre criminelle, ait disposé des accusations qui pèsent contre lui.

par ERNIE WELLS  
collaboration spéciale

Dans une résolution de deux pages, Rimouski rappelle d'abord le fil des événements impliquant le chef de sa police. « Le 27 juillet, à Rimouski, M. Lessard a eu la garde et le contrôle d'un véhicule à moteur alors que sa capacité de conduire ce véhicule était affaiblie par l'effet de l'alcool ou d'une drogue. Et que le 27 juillet, sans excuse raisonnable, M. Lessard a refusé ou fait défaut d'obtempérer à un ordre que lui avait donné un agent de la paix aux termes de l'article 254(3)(a) du Code criminel ».

Pour les membres du conseil municipal de Rimouski, lesquels ont adopté cette résolution à l'unanimité, la fonction de directeur de la Sûreté municipale commande à son titulaire une intégrité apparente aussi bien à l'occasion de son travail que dans sa vie en société. Ils allèguent que les accusations qui pèsent contre M. Lessard le placent dans une situation nuisible à l'exercice de ses fonctions.

En attendant la décision de la cour, M. Lessard pourra toutefois bénéficier des protections d'assurance qu'il détient en vertu de son contrat d'engagement. Toutefois, les primes sont à sa charge au fur et à mesure de leurs échéances.

Le maire de Rimouski, M. Pierre Pelletier, a indiqué que la décision de suspendre le directeur Lessard n'avait pas été de tout repos. « C'est le genre de décision qui est toujours très difficile à prendre, surtout de suspendre un être humain de son poste, sans solde et quelles que soient ses fautes », a dit le maire.

Au cours des prochains jours, Rimouski doit nommer

un officier qui aura la responsabilité d'assurer l'intérim du directeur en titre. « Nous avons trois capitaines en poste qui assurent cet intérim pour le moment », dit-il.

Le directeur Léo Lessard doit comparaître devant la justice, le mardi 17 août, afin de répondre à deux accusations de garde et de contrôle d'un véhicule à moteur avec facultés affaiblies par l'alcool, et refus de fournir un échantillon d'haleine.

**Projet SM3 d'Hydro-Québec  
Maltais presse Paradis d'agir**

**BAIE-COMEAU** — Le député du comté de Saguenay et adjoint parlementaire à l'Environnement, M. Ghislain Maltais, entend bien convaincre son ministre, M. Pierre Paradis, d'accepter le projet hydroélectrique SM3, près de Sept-Îles, tel qu'il est présenté par Hydro-Québec.

par ANNIE ST-PIERRE  
collaboration spéciale

« On a assez étudié pour avoir notre diplôme, on a écouté tout le monde et les travaux doivent débiter rapidement pour relancer notre économie québécoise », a lancé le député, commentant ainsi sa présence lorsque le groupe Pro-SM3 a installé une immense banderole, à l'entrée de Baie-Comeau, pour appuyer le mégaprojet hydroélectrique de Sept-Îles.

M. Maltais est d'avis que l'importance du projet Sainte-Marguerite ne servira pas uni-

quement à soutenir l'activité économique de la Côte-Nord, mais toute celle de la province. Il a l'intention d'insister auprès du ministre de l'Environnement afin qu'il accepte de débiter, sous peu, les travaux de construction du barrage, près de Sept-Îles.

Interrogé sur les répercussions environnementales qu'auront ces travaux, M. Maltais affirme qu'il n'a pas à se prononcer sur le détournement des deux tributaires de la rivière Moisie. « L'important est de commencer à construire les routes d'accès et les infrastructures et tous les petits tracas en-

vironnementaux vont se régler par la suite. » M. Maltais prend l'exemple du développement économique de Manicouagan, qui s'est réalisé, en partie, par la construction du complexe Manic-Outardes. « Auparavant, on pêchait le brochet dans la rivière Outardes, maintenant on y pêche la ouananiche et personne n'est tombé sur le dos avec cela », a-t-il lancé.

Le maire de Baie-Comeau, M. Roger Thériault, a lui aussi tenu à réaffirmer son appui au projet de sept milliards \$ à Sept-Îles. « Baie-Comeau se sentant redevable de son essor économique à l'électricité, c'est pourquoi la ville presse le gouvernement de donner le feu vert au projet », a-t-il indiqué. Selon lui, le Québec doit croire en son avenir et poser des gestes « courageux » pour en tirer des retombées économiques.

**Villa St-Pascal  
Ancien directeur  
accusé de  
vol et de  
fraude**

**RIVIÈRE-DU-LOUP** — L'ex-directeur du Foyer de personnes âgées Villa Saint-Pascal, de St-Pascal de Kamouraska, Lucien Pelletier, âgé d'une cinquantaine d'années, devra répondre à des accusations de vol, fraude et d'abus de confiance faites au dépens de ce centre d'hébergement et de soins de longue durée pour personnes âgées.

par CARL THÉRIAULT  
collaboration spéciale

Il comparaitrait hier au palais de justice de Rivière-du-Loup devant le juge Robert Levesque qui a fixé la date de son procès au 13 septembre.

Sur une période de 14 ans, soit de 1977 à 1991, l'ex-cadre de l'établissement aurait utilisé à des fins personnelles des sommes d'argent qui lui avaient été confiées par l'un ou l'autre des 82 bénéficiaires de la Villa Saint-Pascal.

Ces sommes étaient par la suite remises sur demande aux bénéficiaires, mais à partir des fonds de l'institution qui remboursait des montants d'argent non encaissés.

L'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec, qui a fait enquête au début de l'été 1992, estime à environ 23 000 \$ les sommes d'argent qui auraient été ainsi accaparées par l'ex-directeur.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec avait auparavant fait effectuer une vérification administrative qui a mené, dans un deuxième temps, à l'enquête des forces policières.

Lucien Pelletier a remis sa démission il y a déjà deux ans, soit le 25 juillet 1991, après avoir été directeur général de cet établissement pendant une vingtaine d'années.

La Régie régionale de la santé et des services du Bas-Saint-Laurent n'avait pas été informée par le ministère de la Santé et des Services sociaux de l'existence de la procédure en cours à la Villa Saint-Pascal.

Cette histoire n'est pas sans rappeler des événements, alors qualifiés de malversations administratives, survenus il y a quelques années dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée, la Villa Fraserville de Rivière-du-Loup. Il n'y avait cependant pas eu dans ce cas de poursuites judiciaires.